GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE :28/03/01
N° DE DEPOT : 2061
R.C.S. GRENOBLE :433 536 190
N° DE GESTION:00 B 1214

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société --------
GROUPE ACAF

18 BOULEVARD MARECHAL FOC
38000 GRENOBLE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Ord désignation d'un commissaire aux apports

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Nomination de Mr LEDOUX Denis

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

2061

Marie BRUN
Avocat
Conseil en droit des Sociétés
4, place Jean Achard
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 00 04 95- Fax 04 76 00 06 69

REQUETE A MADAME LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

GRENOBLE

JE SOUSSIGNEE

Maître Marie BRUN
AVOCAT
4 place Jean Achard
38000 GRENOBLE

AGISSANT POUR LE COMPTE DE :

- Monsieur Jacques ROUVEURE

Président du Conseil d'administration de la société « **GROUPE ACAF** » Société Anonyme au capital de 380.000 euros dont le siège social est à GRENOBLE (38000) 18 boulevard Maréchal Foch, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 433.536.190 RCS GRENOBLE

01055

AI L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER MADAME LE PRESIDENT

- que la société GROUPE ACAF a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE le 8 NOVEMBRE 2000,

- qu'aux termes délibérations du conseil d'administration du 29 décembre 2000, la société a décidé de prendre une participation à hauteur de 40% dans le capital de la société « ACAF – ETABLISSEMENTS ROUVEURE »,société anonyme au capital de 250.000 francs, dont le siège est à GRENOBLE (38000) 18 boulevard Maréchal Foch, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 333.285.849 RCS GRENOBLE, et dont l'activité est la suivante : tous travaux de pose et de fourniture d'automatismes et de fermeture de locaux, de garages et d'abris préfabriqués, d'aspirateurs intégrés à la construction.

- que les actions rachetées par la société GROUPE ACAF appartiennent à Madame Françoise ROUVEURE, épouse commune en biens de Monsieur Jacques ROUVEURE, Président et actionnaire de la société GROUPE ACAF.

- que l'article L 225-101 du nouveau code de commerce (ancien article L 157-1) prévoit qu'en cas d'acquisition par la société, dans les deux ans de son immatriculation, d'un bien appartenant à un actionnaire et dont la valeur est au moins égale à 10% du capital social, un commissaire chargé d'apprécier la valeur dudit bien est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête,

- que l'article 148-1 du décret du 23 mars 1967 stipule que le Commissaire aux apports est choisi parmi les commissaires aux comptes ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établies par les Cours et Tribunaux.

En conséquence l'exposant sollicité qu'il plaise à Madame le Président du Tribunal de Commerce de GRENOBLE ,

Vu les dispositions de l'article L 225-101 et D 148-1

Vouloir bien désigner un Commissaire aux apports afin d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des actions de la société ACAF ETABLISSEMENTS ROUVEURE, achetées par la société GROUPE ACAF à Madame Françoise ROUVEURE, épouse commune en biens de Monsieur Jacques ROUVEURE actionnaire de la société GROUPE ACAF et dont la valeur est au moins égale à 10% du capital social de la société GROUPE ACAF.

PRESENTEE A GRENOBLE
LE 28/2/2001

ORDONNANCE

NOUS,

Président du Tribunal de Commerce de GRENOBLE, assisté du Greffier, vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

nommons :

_ Monsieur Denis LEDOUX
6, rue Clot-Bey
38000 GRENOBLE

comme Commissaire chargé, conformément aux articles L 225-101 du nouveau code de commerce (ancien article L 157-1) et D 148-1 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier sous sa responsabilité, la valeur du bien appartenant à un actionnaire de la société GROUPE ACAF et racheté par la société dans les deux ans de son immatriculation.

LE 26 MARS 2001

Le Greffier,

TRIBUNAL de COMMERCE de GRENOBLE

Le Président,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE
LE PRESIDENT

Jacqueline DUGAIN

Marie BRUN

AVOCAT AU BARREAU DE GRENOBLE
Conseil en Droit des Sociétés

TRIBUNAL DE COMMERCE
- 2 MARS 2001
GRENOBLE

Madame le Président
DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Place Saint André
38000 GRENOBLE

Grenoble le 28 février 2001

GROUPE ACAF
433.536.190 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL DE COMMERCE
- 2 MARS 2001
GRENOBLE

Madame le Président,

Vous trouverez sous ce pli :

- deux exemplaires originaux d'une requête aux fins de nomination d'un commissaire aux apports dans le cadre du rachat d'un bien appartenant à un actionnaire dans les deux ans de l'immatriculation de la société citée en référence.

J'ai l'honneur de solliciter, pour cette mission, la nomination de :

Monsieur Denis LEDOUX
6 rue Clot Bey à GRENOBLE

qui connaît le dossier sur lequel il a déjà travaillé.

Je en remercie par avance et vous prie de me croire, Madame le Président, votre bien dévouée,

Marie BRUN

4 place Jean Achard – 38000 GRENOBLE - France
Tel : 04 76 00 04 95 - Fax : 04 76 00 06 69
N° de SIRET 410 717 433 00016 - APE 741A
Membre d'une association de gestion agréée, le règlement des honoraires par chèques est accepté